



## **LA SERROISE 2026**

### **REGLEMENT**

Le trail « La Serroise » est organisé par l'association BLABL'ARDITS **le 10 Octobre 2026 de 14h à 19h** avec le soutien et le concours de la Mairie de Serres-Castet.

Cette année, l'édition est organisée pour Octobre Rose. Pyrén Elles, association qui œuvre pour la prévention du sein tiendra un stand sur place et une partie des bénéfices leur sera reversée.

Tous les départs s'effectueront groupés devant le Belvédère, 1 chemin de la Carrère (arrivée au même endroit)

#### **Au programme de cette après-midi :**

- **A partir de 14h 45 courses enfants :**
  - **330 m jusqu'à 7 ans (accompagnés d'un adulte)**
  - **660 m de 8 à 11 ans (tête de course pour premier tour)**
  - **1.1 km de 12 ans à 15 ans (limiteur d'allure sur 1 ère partie parcours)**
- **15h15 : départ du trail 20 km D+500**
- **15h30 : départ de la marche famille de 9.5 km D+262**
- **16h : départ de la marche chronométrée de 10 km D+271**
- **16h15 : départ de la course nature de 14 km D+386**
- **16h45 : départ de la course découverte de 9.5 km D+262**

**Le Trail, la course nature, le trail découverte et la marche chronométrée** sont des épreuves compétitives donnant lieu à des classements par chronométrage. Elles sont ouvertes aux coureurs majeurs licenciés ou non licenciés et aux catégories d'âges suivantes (règlement FFA soit à partir de 16 ans avec autorisation parentale).

La marche famille est ouverte aux mineurs sous la responsabilité exclusive d'un adulte.

Les courses enfants sont gratuites, avec inscriptions sur place et sous la responsabilité des parents qui signeront une décharge. Pour le format de course jusqu'à 7 ans, un parent est obligé de courir avec l'enfant. Ces courses seront encadrées, notamment pour le rythme de la course par un organisateur.

Les épreuves de la « Serroise » ne sont pas adaptées aux handisports. En revanche, leur participation y est possible sous l'entière responsabilité d'encadrants.

La participation à la « Serroise » et à toutes les épreuves qu'elle englobe se fait sous l'entière et exclusive responsabilité des coureurs y participant. La participation aux courses se fait de façon personnelle et nominative.

Il est interdit de rétrocéder son dossard à une tierce personne le jour de la course (possible sur le site jusqu'à la veille de l'évènement) ou de courir sans dossard. Cette pratique pourrait avoir de graves répercussions en cas d'accident et de secours à victime. Chaque coureur en infraction sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué durant les épreuves.

Les seuls vététistes autorisés sur le parcours sont ceux ouvrant et fermant les différentes courses.

Les chiens, même tenus en laisse ne sont pas autorisés.

Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard lui sera remis.

Les concurrents se doivent secours et entraide.

Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche.

Tout manquement à ces règles élémentaires de bonne conduite pourra être sanctionné par l'élimination.

Le plus grand respect des règles de propreté et de respect de la nature est demandé aux concurrents.

Tout manquement avéré aux dispositions du présent règlement, à ces règles élémentaires de bonne conduite ou de tout avenant édité avant les épreuves pourra donner lieu à élimination.

A ce titre, le passage sur des zones et chemins non balisés est strictement interdit. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés. Le non-respect de ce point du règlement mettra hors course le concurrent.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment pour raisons de sécurité (météo, etc.) même en cours d'épreuve.

Les participants s'engagent à respecter l'environnement, ainsi que d'éventuels autres usagers des chemins. Ils s'engagent aussi à respecter les propriétés privées et à ne pas repasser sur celles-ci en dehors du jour de l'évènement.

## **INSCRIPTIONS**

Les inscriptions se feront en ligne via le site Pyrénées Chrono ou le jour de l'épreuve moyennant un **surcout de 2€** au tarif indiqué (sauf pour la marche famille).

**Tail 20km : 20€**

**Course nature 14 km : 14€**

**Course découverte 9.5 km : 9€**

**Marche chronométrée 10 km : 10€**

**Marche famille 9.5 km : 5 € (gratuit pour les moins de 12 ans)**

**Courses enfants : gratuit et inscriptions sur place**

Aucune inscription ne sera validée sans règlement. Aucun dossard ne sera remis sans copie d'une licence valide ou d'un certificat médical (à l'exception de la marche famille).

**Remboursement des inscriptions : il n'est pas prévu de remboursement des inscriptions. En cas d'annulation de l'édition 2026, les inscriptions seront reportées sur La Serroise 2027. Un remboursement sera prévu en 2027 sur justificatif d'empêchement de participation à cette édition.**

#### **CERTIFICAT MÉDICAL** (ARTICLE L. 231-3 DU CODE DU SPORT)

Les concurrents devront être (sauf modification de la législation) soit :

1 – Titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise ou Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ou d'une licence *COMPETITION* FFTRI, FFCO, FFPM.

2 – Titulaires d'une Licence délivrée par la *FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP*. Dans ce cas, la mention de **non contre-indication à la pratique de la Course à pied ou de la marche en compétition** doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence ;

3 – Titulaires d'un certificat médical de **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an (au jour de la course) ou sa photocopie**. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

4 – Titulaires d'un numéro Parcours de Prévention Santé ATHLE PPS (remplace le certificat médical)

## **DROIT D'IMAGE**

De par leur participation aux différentes épreuves de « La Serroise », les coureurs autorisent, de fait, les organisateurs de l'événement ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître,

prises à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **ASSURANCE**

Les concurrents non licenciés devront être en possession d'une assurance individuelle. L'organisation est couverte par une assurance en responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à cette licence.

## **CONTROLES**

Postes de contrôle : Plusieurs postes de contrôles seront répartis sur le parcours. Le passage par ces points de contrôle est obligatoire sous peine de disqualification. Les contrôles seront faits de façon inopinée.

## **RAVITAILLEMENTS**

- 1 ravitaillement liquide et solide sur la course découverte, la marche chronométrée et la marche famille (5,5 km).
- 2 ravitaillements liquide et solide (6 km et 12 km) sur la course nature
- 3 ravitaillements sur le trail 20km
- Ravitaillement gourmand fin de course

## **OBLIGATION D'AVOIR SON ECO CUP SUR LES RAVITOS**

## **CONTRÔLE ANTIDOPAGE**

Les participants aux différentes épreuves de la « **Serroise** » s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

## RETRAIT DE DOSSARDS

20 km, 14 km, 9.5 km, 10 km et Marche 8.1 km : Les dossards pourront être retirés à partir de 14h le samedi 10 octobre 2026 au Belvédère sur le site départ et d'arrivée (**prévoir les épingles** pour accrocher son dossard).

## RECOMPENSES

Tous les participants : dotation pour les 300 premiers sur place. (nouveau lots et lots des autres années)

**Course découverte** : Les 3 premiers H et F du classement général

**Course nature** : Les 3 premiers H et F du classement général

**Marche chronométrée** : Les 3 premiers H et F du classement général

Remise des récompenses et lots au Belvédère à partir de 19h30.

## AUTRES

**Par leur engagement, les participants acceptent sans réserve le présent règlement.**

**Douches et vestiaires** : Des vestiaires et des douches seront mis à la disposition des participants à la salle du trinquet. (à proximité ligne d'arrivée). **L'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol dans les vestiaires.**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du règlement, programme et autres données, sans préavis.

### **Renseignements sur :**

- le Facebook des « BLABLARDITS » ou sur la page « La Serroise »
- par mail : [blablardits@gmail.com](mailto:blablardits@gmail.com)
- par tél au : 06.25.36.18.79